

- 1 - Éditorial Secrétaire Général UD 42
- 2 - FO présent pendant les vacances
- 3 - hôpital de Roanne
- 4 et 5 - Journée confédérale des CSE
- 6 et 7 - FO signe l'ANI rénovation sur la branche accident travail et maladie professionnelle
- 8 - Aésio mutuelle

BRÈVES FO LOIRE

Bourse du travail-
4 Cours Victor Hugo
42028 St Etienne Cédex 1

04 77 43 02 90
udfo42@gmail.com

**Editorial du Secrétaire Général
UD Force Ouvrière de la Loire : Eric Blachon**

La situation sociale reste tendue, la réforme des retraites restera le sparadrap du Président de la République.

A cela s'ajoute l'inflation qui frappe durement les Français. Plus de 10 millions d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté ; le pouvoir d'achat des ménages se détériore avec l'explosion des produits de première nécessité.

Le panier de courses, l'énergie, le logement connaissant des augmentations spectaculaires ; les salaires quant à eux restent relativement bas.

A part les incantations gouvernementales, rien. Les français subissent des politiques à la dérive. Remise en cause des services publics et des droits sociaux , abandon de cette ambition républicaine qui est protectrice et solidaire.

L'état régalien s'est laissé happer par les sirènes du libéralisme et a confié son futur aux cabinets conseils anglo saxons, comme Mckinsey et Company.

On voit aujourd'hui le désastre de cette politique qui ruine tous les efforts consentis par nos aînés.

La dématérialisation des relations avec les services publics, la fermeture des établissements scolaires, et des services hospitaliers , l'abandon des villes et villages ruraux sont de plus en plus préoccupants. Il est urgent de porter haut et fort nos revendications sur lesquelles nous ne cessons de nous battre :

- Augmentation des salaires des retraites, des minimas sociaux
- Ouverture de services publics au public partout sur le territoire.
- Moyens conséquents pour les hôpitaux et autres services publics.

La rentrée promet d'être chaude et nous sommes prêts à maintenir la température. Notre société est fracturée, et nos politiques restent dans leurs certitudes.

Dans un monde qui bouge avec les guerres, le dérèglement climatique ou les bouleversements géopolitiques, un état fort est un état qui protège, un état qui donne encore à ses ressortissants. Il semblerait que la France n'en prenne pas le chemin , ce que nous devons dénoncer !

FO en action pendant les vacances



BRÈVES FO LOIRE

FO et le tour de France à ROANNE



Du nouveau pour le Licenciement de Patrick FORGE chez CONFORAMA

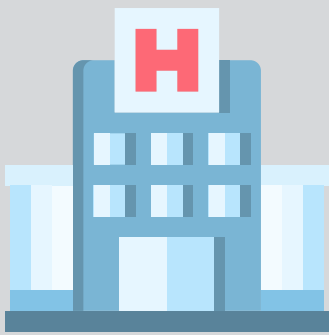
CONFORAMA avait contesté le licenciement de Patrick Forge devant le ministère du travail : le ministère a refusé le licenciement de Patrick Forge

IMPORTANT

Il reste encore quelques places pour les formations suivantes
de l'Institut du Travail de Saint-Etienne :

- Prévention et lutte contre les inégalités au travail du 23 au 25 octobre 2023
- Santé au travail du 20 au 23 novembre 2023
- Fonction publique du 11 au 13 décembre 2023

Si l'une ou plusieurs de ces formations vous intéressent, inscrivez-vous sans tarder (bulletin d'inscription ci-joint + modèle de lettre à l'employeur secteur privé ou public) sur le site fo de l'UD FO 42 <http://udfoloire.fr>



« MAUVAISES » orientations stratégiques du CH DE ROANNE 2023/2028

Lors du conseil de surveillance du 16 juin dernier, des annonces importantes et surprenantes ont été communiquées.

En effet, le Directeur Général, du CHU de St ETIENNE et du CH de ROANNE, M. BOSSARD, secondé par le Directeur Délégué du CH de ROANNE, M. KEUNEBROEK, nous avisent des orientations qui ont été prises concernant le SDI (Schéma, Directeur, Immobilier) 2023-2028.

Jusqu'à présent l'idée majeure étant de réintégrer l'annexe de BONVERT située à MABLY, principalement dotée de lits de gériatrie, qui dépendent d'un financement médico-social, sur le site du CH de ROANNE. Ceci pour des raisons de vétusté des locaux, pour répondre à des problématiques logistiques et bien sûr, pour des contraintes budgétaires.

Dorénavant, ce projet est abandonné, puisque les salariés du CH de ROANNE ont pu assister à un revirement de situation et à un projet diamétralement opposé.

A savoir : Une dotation (grâce au SEGUR) de 32M/€ distribuée par l'Agence Régionale de Santé, MAIS réservée exclusivement à la Médecine Chirurgie et l'Obstétrique, (MCO). Fort de cette subvention, un projet de restructuration, de réhabilitation et de réfection a été estimé à 54M/€.

Malheureusement, ce projet ne comprend pas le secteur médico-social. Pour intégrer ce dernier à l'hôpital de ROANNE, il aurait fallu s'endetter de 50M/€ supplémentaires. INENVISAGEABLE pour la direction, qui a décidé de confier ce secteur à un tiers. Plus clairement, LE PRIVATISER.

Ce sera environ 200 lits qui sont sur le point de disparaître de la sphère publique, avec en prime des personnels qui seront mis à disposition, sans être certain de retrouver un jour leur poste.

Bien sûr, la direction se veut rassurante et assure que tout sera fait pour répondre aux attentes des résidents, des familles et des personnels.

Un refrain déjà entendu, puisqu'en 2020, la direction du CH du FOREZ annonçait 209 lits d'EHPAD public transférés dans le domaine privé, avec toutes les conséquences que l'on connaît.

Suite à ces annonces, c'est un véritable coup de massue qui s'est abattu sur les citoyens roannais et sur la tête des salariés du CH de ROANNE.

Il va de soi que le syndicat Force Ouvrière du CH de ROANNE mettra tout son poids pour combattre cette décision, et faire plier les pouvoirs publics, car n'oublions pas que celle-ci est avant tout politique !



BRÈVES FO LOIRE

JOURNÉE CONFÉDÉRALE DES CSE MARDI 04 JUILLET 2023

Cette journée était proposée par la Confédération dans le but de fédérer et de mobiliser les forces vives Force Ouvrière (fédérations, et les secrétaires des UD), ceci, dans l'optique de futures nombreuses élections CSE dans les entreprises au cours du 2ème semestre 2023. Pour l'UD FO Loire, Christian BAUJARD, membre de la CE, fût mandaté pour s'y rendre, en cohérence avec son premier déplacement, les 4 et 5 avril dernier, au forum développement. On peut considérer que l'implantation par le biais de création de syndicats, lors d'élections professionnelles et de signature de PAP, font parties intégrantes du développement d'une organisation syndicale.

Cette journée était animée par le Secrétaire Général Force Ouvrière, Frédéric SOUILLOT lui-même.

Dans son introduction, il a rappelé l'importance de l'implantation dans les entreprises car : « si nous n'y sommes pas, d'autres le seront à notre place !! » Dixit SG FO. Implantation veut dire aussi représentativité. Dans l'entreprise mais aussi bien au-delà ! Au niveau départemental, régional, et bien sûr national.

Pour cela, une stratégie est nécessaire. Il est inutile de se jeter dans la bataille sans réflexion. sans observer au préalable ce qui se passe dans l'entreprise. Combien de salariés ? Des syndicats sont-ils déjà présents ? Combien d'Organisations Syndicales ? Quel taux de participation aux dernières élections ? etc...

Sur ce sujet, un outil essentiel nous est proposé : il s'agit du logiciel « ARTICQUE » qui lui ,en temps réel peut renseigner à l'échelle de chaque département, toutes les informations qui sont nécessaires.

Il suffit de créer un compte dans chaque UD (un tuto a été fourni), puis il s'agit de le consulter dans le département concerné, de l'analyser, de cibler les entreprises, et de mandater des animateurs PAP, afin qu'ils se déplacent, dans le but de monter des listes, et in fine grossir les rangs de notre syndicat.

Pour faciliter les choses, la Confédération a fourni la liste de toutes les entreprises, de chaque département, en version papier pour les récalcitrants de l'informatique.

Lors de cette journée, des prises de paroles tous azimuts ont eu lieu pour remercier, souligner, rappeler, l'importance de travailler tous de concert, notamment, les Fédérations et les Unions Départementales, main dans la main. Ce qui n'était pas forcément le cas par le passé.

JOURNÉE CONFÉDÉRALE DES CSE
MARDI 04 JUILLET 2023

BRÈVES FO LOIRE

Frédéric SOUILLOT a martelé à plusieurs reprises que la Confédération mettrait tout en œuvre pour aider, et appuyer les militants qui participeraient à l'émancipation de notre OS. Notamment, des moyens logistiques, tels que des tracts dont certains sont à disposition à l'UD. Ceux-ci portent les valeurs FO, avec en filigrane une résonance et un clin d'œil pour la coupe du monde de rugby qui débutera le 8 septembre prochain

Pour bien mettre l'accent sur l'importance de cette journée, nous avons pu constater une pléiade de secrétaires confédéraux qui se sont succédés à la tribune tout au long de la journée, en répondant systématiquement, et avec une grande pédagogie, à toutes les questions posées par l'assemblée.

La fin de cette journée a été conclue par le secrétaire Général de la Confédération, en rappelant une nouvelle fois les objectifs à atteindre, et en nous donnant rendez-vous en fin d'année pour faire un premier bilan et tirer les conséquences de ces résultats.

**Pour les élections dans votre entreprise vous avez
besoin d'aide : vous pouvez contacter
l'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE**



04 77 43 02 90



udfo42@gmail.com



BRÈVES FO LOIRE

FO signe l'ANI sur la rénovation de la branche ACCIDENT DU TRAVAIL -MALADIE PROFESSIONNELLE

A l'issue des sept séances de négociation depuis septembre 2022, Force Ouvrière a décidé d'apposer sa signature sur l'Accord National Interprofessionnel (ANI) normatif rénovant la branche de la Sécurité sociale des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (ATMP).

Ce texte repose sur deux piliers qui sont au cœur des missions de cette branche de la Sécurité sociale : la réparation et la prévention. A cela s'ajoute une rénovation complète de la gouvernance.

L'ambition de cet accord est bien d'améliorer la santé et la sécurité des salariés en passant par trois avancées majeures :

- une gouvernance paritaire renforcée en rendant son autonomie à la branche ATMP,
- une prévention ambitieuse en investissant une partie des surplus de la branche,
- une réparation améliorée des salariés victimes de maladies ou d'accidents du travail.

En redonnant à la branche AT-MP son autonomie, c'est-à-dire en créant un vrai conseil d'administration strictement paritaire, et non plus comme actuellement une commission au sein de la branche maladie, les interlocuteurs sociaux vont pouvoir reprendre la main sur la gestion paritaire de cette branche à part entière de la Sécurité sociale.

En améliorant la prévention, et notamment la prévention primaire, l'ambition affichée est celle d'une meilleure santé et sécurité au travail avec l'objectif de faire baisser les chiffres en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

En France, avec 822 099 accidents du travail en 2021, dont 645 ayant entraîné la mort, auxquels s'ajoutent 240 morts dans les accidents de trajet et 279 décès liés aux maladies professionnelles, on compte trois morts par jour liés au travail.



**FO signe l'ANI sur la rénovation de la branche
ACCIDENT DU TRAVAIL -MALADIE PROFESSIONNELLE**

Cette ambition de prévention passera par une augmentation des moyens pour les entreprises et par des recrutements dans les CARSAT afin d'accompagner les actions de prévention mais aussi les évaluer et les contrôler.


En améliorant la réparation, les interlocuteurs sociaux agissent pour plus de justice sociale. D'abord en améliorant l'accès à la réparation dont les procédures sont devenues complexes, mais aussi en ouvrant la voie à une meilleure indemnisation et une meilleure reconnaissance avec l'amélioration des barèmes, l'engagement de créer de nouveaux tableaux de maladies professionnelles, une meilleure prise en compte des risques psychosociaux. C'est aussi de manière concrète baisser le taux d'incapacité pour accéder au Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP).

Toutes ces mesures doivent aussi concourir à lutter contre la sous-déclaration des accidents et la sous-reconnaissance des maladies professionnelles.

Pour FO, cet accord normatif redonne à la Sécurité Sociale une partie de sa gestion paritaire et doit maintenant trouver la voie d'une transcription législative afin de mettre en œuvre les améliorations décidées pour plus de prévention et une meilleure réparation.

CIRCULAIRE CONFÉDÉRALE

BRÈVES FO LOIRE



“Ce qu'on attend
d'une mutuelle ?
Qu'elle s'adapte
à nous, et pas
l'inverse.”

Des solutions d'assurance et des services,
pour tous, répondant aux besoins
actuels et à venir.

C'est ça, la mutuelle d'aujourd'hui.

Renseignez-vous en agence
ou sur aesio.fr



AÉSIO mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 391 dont le siège social est 4 rue du Général Foy 75008 PARIS.
Document non contractuel à caractère publicitaire. ©AdobeStock. 23-205-014-1